



Orientations Régionales de Gestion de la Faune Sauvage et de l'Amélioration de la qualité de ses Habitats

Annexe « Batraciens »



Juin 2004

SOMMAIRE

Batraciens en danger, vulnérables, rares ou à surveiller en Champagne-Ardenne	P 3
Batraciens dont la protection est prioritaire en Champagne-Ardenne	P 5
La Salamandre tachetée <i>Salamandra salamandra</i>	p 5
Le Triton crêté <i>Triturus cristatus</i>	P 6
Le Triton ponctué <i>Triturus vulgaris</i>	P 7
L' Alyte accoucheur <i>Alytes obstetricans</i>	P 8
Le Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i>	P 9
Le Pélodyte ponctué <i>Pelodytes punctatus</i>	P 10
Le Crapaud commun <i>Bufo bufo</i>	P 11
Le Crapaud calamite <i>Bufo calamita</i>	P 12
La Rainette verte <i>Hyla arborea</i>	P 13
La Grenouille agile <i>Rana dalmatina</i>	P 14
La Grenouille rousse <i>Rana temporaria</i>	P 15
Rédacteur et Bibliographie	P 16

Batraciens en danger, vulnérables, rares ou à surveiller en Champagne-Ardenne

Espèce	Statut des espèces (Listes rouges)					Statuts de protection				Population champardennaise		
	Monde	Européen	France	CA	CA (Avis LPO)	Directive Habitat	Convention de Berne	Loi protection de la nature	Niveau d'abondance 08 - 10 - 51 - 52	fiabilité		
URODELES												
Salamandre tachetée <i>Salamandra salamandra</i>			S	V	V		B3	+	C	AR	C	1
Triton alpestre <i>Triturus alpestris</i>			V				B3	+	C	C	C	1
Triton crêté <i>Triturus cristatus</i>	LR : dc	E	V	V	V	An 2 et An 4	B2	+	AR	C	C	2
Triton palmé <i>Triturus helveticus</i>			S				B3	+	C	C	C	1
Triton ponctué <i>Triturus vulgaris</i>			S	V	S		B3	+	AR	AR	C	2
ANOURES												
Alyte accoucheur <i>Alytes obstetricans</i>		E	I	V	V	An 4	B2	+	AR	AR	C	2
Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i>		E	V	V	V	An 2 et An 4	B2	+	TR	AR	C	1
Pélobate brun <i>Pelobates fuscus</i>		E	E	Ex	Ex	An 4	B2	+	A	A	A	1
Pélodyte ponctué <i>Pelodytes punctatus</i>			V	R	E		B3	+	TR	TR	TR	1
Crapaud commun <i>Bufo bufo</i>		D	S	S	S		B3	+	C	C	C	1
Statut des espèces (Listes rouges)						Statuts de protection						Population

ORGFH - Etat des lieux : Batraciens

Espèce	Monde	Européen	France	CA	CA (Avis LPO)	champardennaise						
						Directive Habitat	Convention de Berne	Loi protection de la nature	Niveau d'abondance 08 - 10 - 51 - 52	fiabilité		
Crapaud calamite <i>Bufo calamita</i>		E	S	E	E	An 4	B2	+	TR	AR	TR	I
Crapaud vert <i>Bufo viridis</i>		E	V	Ex	Ex	An 4	B2	+	A	A	A	I
Rainette verte <i>Hyla arborea</i>	LR : nt	V	V	V	E	An 4	B2	+	TR	AR	TR	I
Grenouille agile <i>Rana dalmatina</i>			S	S	S	An 4	B2	+	AR	C	C	I
Grenouille rousse <i>Rana temporaria</i>				S	S	An 5	B3	+(*)	C	C	C	I

Légende statut des espèces :

LR : dc = faible risque, dépendant des mesures de gestion

LR : nt = faible risque, quasi menacé

S = espèce à surveiller

R = Rare

V = espèce vulnérable

D = en Déclin

I = espèce au statut indéterminé

Ex = espèce disparue

D = en Déclin

+ (*) = espèce protégée sauf sous certaines conditions. TR = très rare

2 = à confirmer

Abondance:

AR = assez rare

C = commun

L = localisé

A = Absent

Fiabilité:

1 = fiable

2 = à confirmer

Batraciens dont la protection est prioritaire en Champagne-Ardenne

Salamandre tachetée <i>Salamandra salamandra</i>

Ecologie :

La Salamandre tachetée, qui mène une vie terrestre, nocturne et crépusculaire, affectionne les milieux forestiers humides (forêt de feuillus de préférence). Elle s'accouple à terre et recherche, pour pondre, les ruisseaux, sources, ornières, fossés et mares peu profondes... Elle hiberne sous les racines, les souches, les tas de bois, dans des cavités naturelles ou non, les terriers de petits mammifères et se nourrit principalement d'invertébrés, de vers et de limaces.

Répartition :

Présente dans presque toute l'Europe, la salamandre tachetée se rencontre également dans toute la France (rare au-dessus de 1000 mètres). En Champagne-Ardenne, comme pour les régions voisines, la plupart des biotopes favorables à l'espèce sont fréquentés. Elle est malgré tout, localement en régression et inscrite sur la liste rouge régionale (vulnérable) et nationale (à surveiller). Elle est commune dans les Ardennes (sauf la partie de Champagne Crayeuse), en Haute-Marne et dans l'Aube (sauf en Champagne crayeuse et l'ouest du département). Elle est plus rare dans la Marne, département moins forestier il est vrai (on la trouve tout de même facilement en Argonne et en forêt de Trois-Fontaines).

Menaces et mesures de protection :

La Salamandre tachetée ne semble pas en danger dans les Ardennes et en Haute-Marne, qui sont deux départements très favorables à l'espèce. Dans la Marne et dans l'Aube, sa situation est plus préoccupante avec des populations beaucoup plus rares et localisées.

Il semble important d'offrir le plus grand nombre de lieux de ponte à l'espèce. Le recalibrage des ruisseaux lui est néfaste, ces derniers étant surtout favorables lorsqu'ils sont sinueux, offrant ainsi des zones calmes plus propices à la ponte. L'empierrement des chemins limite le nombre d'ornières favorables à la reproduction de nombreuses espèces de batraciens. Le curage des fossés en période de reproduction et le remblaiement des mares limitent aussi le nombre de possibilités de reproduction.

La mortalité des adultes, sur certaines routes au trafic important, est un facteur de régression pouvant causer une forte diminution voire la disparition de certaines populations. En Forêt d'Orient, l'opération « sur la route des Salamandres », a permis de préserver la population de Salamandres sur le secteur protégé depuis 1995. Il paraît donc nécessaire de localiser les axes routiers les plus fréquentés par cette espèce afin d'envisager des mesures de réduction d'impact. L'installation de crapeauduc ou la fermeture ponctuelle de certaines routes (comme c'est le cas sur une route forestière en Forêt d'Orient) durant les nuits humides printanières et automnales sont des solutions efficaces.

Sa protection passe également par une meilleure connaissance de l'espèce. Des prospections effectuées en 2000 et 2001 par la LPO dans le sud et le centre Haut-Marnais ont permis de constater que les absences de l'atlas régional de 1995 étaient dues à un manque de prospection (MIONNET, 2000). Dans l'Aube, les travaux en cours, réalisés par Stéphane Bellenoue (CPIE Soulaines) sur une population de Salamandre tachetée (suivi par télémétrie : longévité, déplacements) devraient apporter de précieux renseignements sur les mœurs de l'espèce.

Triton crêté *Triturus cristatus*

Ecologie :

Le Triton crêté est une espèce vivant en plaine et en basse montagne. Il affectionne les points d'eau peu profonds riches en végétation et très ensoleillés. Les mares abreuvoirs des prairies avec une végétation très variée sont particulièrement recherchées par l'espèce. On peut aussi le trouver dans les queues d'étang, les fossés, les gravières, les mares forestières, les mares temporaires, les bassins d'eaux pluviales voire des puits. Le plus grand de nos tritons se nourrit de vers, de limaces, d'arthropodes, de gammares, voire des têtards. Il hiverne sous les racines ou autres souches et tas de bois.

Répartition :

On le trouve dans la majeure partie de l'Europe centrale et méridionale, du centre de la France à l'Asie occidentale. En France, on le trouve dans toute la partie nord du pays. La limite sud semble être déterminée par les conditions climatiques ainsi que par la compétition avec le Triton marbré (*Triturus marmoratus*) (SHF, 1989). En Champagne-Ardenne il est considéré comme commun mais très rarement abondant. Il semble absent ou rare sur le Plateau Ardennais, en Champagne Crayeuse et dans le Barrois où il ne rencontre pas les milieux qu'il affectionne. On le trouve assez facilement en Champagne Humide, en Argonne, en Montagne de Reims, sur le massif d'Épernay, en Apace-Amance et dans le Bassigny.

Menaces et mesures de protection :

C'est un triton considéré en danger dans de nombreux pays limitrophes et il est inscrit aux annexes II et IV de la Directive Habitat ainsi que sur les listes rouges mondiale, européenne (en danger) nationale et régionale (vulnérable).

Les principales mesures de protection s'articulent autour des mares abreuvoirs des pâtures et de certaines mares temporaires. Les sites connus doivent faire l'objet d'une attention particulière afin d'éviter leur dégradation (pollution, comblement, embroussaillement, drainage...). Le renforcement du réseau de mares existant permettrait de consolider les populations déjà présentes. D'autre part, l'établissement de conventions avec les propriétaires de sites abritant une population de Triton crêté permettrait d'initier des démarches conservatoires et de faciliter la mise en œuvre d'un entretien régulier des biotopes.. Les CTE mares (ou futurs CAD) réalisés ces dernières années vont dans ce sens mais la validation de ces contrats nécessite la visite d'un technicien spécialiste de ce genre de milieux afin d'éviter de contractualiser des mares peu favorables.

La plantation de haies proches des sites de reproduction offre un lieu d'hivernage au Triton crêté et permet ainsi de fixer une population.

La disparition très rapide d'un grand nombre de mare à l'échelle de la région nécessite qu'un recensement rapide soit entrepris afin de préciser la répartition de l'espèce dans certaines régions naturelles favorables (Chaourçois, Argonne...).

L'espèce étant considérée comme prioritaire au niveau européen, les études et inventaires vont se multiplier dans les années à venir. Une étude sur les déplacements et l'impact des infrastructures routières est en cours autour du lac du Der-Chantecoq. D'autres devraient voir le jour dès 2003 sur différents sites Natura 2000 (massif d'Épernay, Forêt de Signy-l'Abbaye, Mont Dieu...). Plusieurs sites sont protégés grâce à des conventions avec des propriétaires privés ou des communes. Marne Nature Environnement a passé une convention avec la commune de Berru (51) pour suivre et gérer un site possédant une belle population de Triton crêté (VANDERCHOOTEN, CANE, *comm. pers.*).

Triton ponctué *Triturus vulgaris*

Ecologie :

Le Triton ponctué occupe aussi bien les plaines cultivées que les forêts de feuillus. C'est une espèce pionnière qui recherche, pour sa reproduction, les points d'eau possédant, si possible, une végétation aquatique immergée importante et un bon ensoleillement. Les abords d'un lac, les queues d'étang, les mares, les fossés mais aussi les ruisseaux lents ou les gravières récentes lui conviennent particulièrement. Son régime alimentaire se compose de crustacés d'eau douce, de vers, d'insectes, d'araignées mais est aussi un grand prédateur d'œufs de grenouilles. En hiver, il se réfugie sous les souches, dans des caves...

Répartition :

Le triton ponctué occupe une large aire de répartition en Europe, du centre de la France jusqu'à l'ouest de l'Asie. En France, il n'est présent que dans la partie Nord du pays (en Normandie, dans le Nord, à l'est et en région Centre).

Sa distribution en Champagne-Ardenne est très variable en fonction des départements et même à l'intérieur des régions naturelles.

Il est considéré comme une espèce assez rare dans les Ardennes, en Haute-Marne et dans l'Aube. Des prospections intensives dans le sud Haute-Marne ont démontré son absence dans ce secteur (MIONNET, 2000).

Par contre, il est globalement assez commun dans la Marne bien que sa répartition soit inégale. C'est l'espèce la plus rencontrée dans la région du Der alors qu'en Forêt d'Orient il devient assez rare, le Triton palmé (*Triturus helveticus*), devenant l'espèce d'Urodèle la plus répandue. On le trouve facilement en vallée de la Marne, de l'Aube et de la Seine, sur le massif d'Epernay et en Montagne de Reims mais devient plus rare en Argonne ou sur le massif de Trois-Fontaines.

Menaces et mesures de protection :

Le Triton ponctué est inscrit sur les listes rouges nationale (à surveiller) et régionale (vulnérable). Les principales menaces pour ce petit triton sont évidemment la disparition des mares, la pollution de nombreux points d'eau, l'empoisonnement ou encore la circulation routière. Les mesures de protection prises en faveur des autres espèces de batraciens (création de mares, crapauducs...) seront favorables au Triton ponctué.

En 2001, plus de 9000 Tritons ponctué furent contactés sur le dispositif « SOS grenouilles » de la LPO et de l'ONCFS (HERVE, 2002). Cette importante population est unique au sein de la Champagne Humide et mérite d'être préservée.

Le Triton ponctué paraît tout de même, moins menacée que d'autres batraciens classés vulnérables dans notre région. Des recherches plus approfondies dans certains secteurs sous prospectés et une meilleure connaissance de l'espèce (confusions fréquentes avec le Triton palmé) permettraient de préciser son statut régional.

Alyte accoucheur *Alytes obstetricans*

Ecologie :

On rencontre l'Alyte accoucheur en plaine et jusqu'à deux mille mètres d'altitude dans les Pyrénées. Il faut le rechercher dans les villages et les anciennes carrières ou sablières. Il trouve alors les deux conditions nécessaires à une bonne reproduction :

- des endroits bien ensoleillés où il peut se cacher et se protéger (sous des pierres, fissures, anfractuosités des vieux murs, endroits sableux...)
- des petits points d'eau pour déposer ses oeufs (mares, puits, ruisseaux, lavoirs fontaines...).

Les mâles conservent le cordon d'œufs sur l'arrière de leur dos jusqu'à la maturation de ces derniers. Il sera alors temps de rejoindre le point d'eau le plus proche pour que les têtards d'Alytes puissent sortir de leur enveloppe nourricière et poursuivre leur développement .

Répartition :

En Europe, l'Alyte accoucheur n'est présent qu'en Espagne, en France et dans une partie de la Belgique, des Pays-Bas, de la Suisse et de l'ouest de l'Allemagne. La survie de l'espèce dépend de ces quelques pays (dont la France). Dans notre pays, il occupe tout le territoire même s'il est parfois rare et souvent localisé (en particulier dans le sud-ouest, le nord-est, la région Méditerranéenne et le centre du pays). En Champagne-Ardenne aussi sa répartition n'est pas homogène : il est commun en Haute-Marne et assez rare dans le reste de la région. Jadis communes, les stations d'Alytes sont en constante régression même s'il reste encore de belles petites populations dans certaines régions naturelles (Barrois, Pays d'Othe ou le plateau de Langres par exemple).

Menaces et mesures de protection :

Même si elles sont en baisse (il est considéré vulnérable sur la liste rouge régionale et est inscrit à l'Annexe IV de la Directive Habitat), les populations d'Alytes paraissent moins menacées que celles des Pélodytes ou encore des Crapauds calamites. Il apparaît nécessaire de mieux connaître la répartition de l'espèce dans certains secteurs de la région mais les découvertes récentes peuvent nous rendre assez optimistes. Des prospections poussées sont en cours dans le Barrois et en Champagne Humide (BECU, BROUILLARD, *comm. pers.*). Cette espèce reste, malgré tout, vulnérable avec souvent de petites populations ne pouvant se reproduire que dans le seul point d'eau du village encore disponible. Où sont passées nos mares abreuvoirs, nos anciens lavoirs, nos vieux murs avec leur multitude de « cachettes ».... ?

Les petites zones humides des anciennes carrières ou sablières sont souvent favorables pour les Alytes. Malheureusement, ces dernières servent régulièrement de dépotoirs ou de lieu de stockage de gravats, anéantissant ainsi ces sites de reproduction de substitution. Les principales stations peuvent-être protégées en conservant un point d'eau de qualité ainsi que les abris (pierres, enrochements, vieux murs...) apportant les conditions optimales à la maturation des oeufs. le CPNCA et la LPO initient des démarches dans ce sens en partenariat avec certaines communes afin de protéger certains sites connus particulièrement important.

Sonneur à ventre jaune *Bombina variegata*

Ecologie :

On rencontre le Sonneur à ventre jaune dans les forêts et à proximité des ces dernières : prairies, zone cultivée, fonds de vallées. Il colonise rapidement des milieux nouvellement créés dépourvus de végétation. Il affectionne particulièrement les ornières des chemins creusées par les engins forestiers. On peut le trouver dans les mares, étangs et carrières. Il cohabite peu avec les autres batraciens sauf les Tritons alpestres et palmés ainsi que les larves de Salamandres qui sont observés dans les mêmes ornières que lui. Les femelles peuvent pondre plusieurs fois dans la saison, multipliant les chances de voir des têtards arriver à terme. Ses conditions d'hibernation sont mal connues.

Répartition :

Le Sonneur à ventre jaune est présent de la France à la mer Noire. Il est en régression en Allemagne et aurait disparu de Belgique. On le trouve surtout dans le nord-est et le centre de la France. Dans la région, il est commun en Haute-Marne, assez rare dans l'Aube et la Marne et très rare dans les Ardennes (exclusivement Argonne ardennaise). La Champagne humide possède encore de belles populations (région de Soulaïnes, Trois-Fontaines et ses alentours) qui constituent des importants bastions de l'espèce à un niveau national. Il est bien représenté en Montagne de Reims (MARX, PNR Montagne de Reims, *comm. pers.*). La Champagne-Ardenne a une responsabilité importante pour la conservation de cette espèce qui symbolise, de par son caractère patrimonial, la batrachofaune régionale.

Menaces et mesures de protection :

Le Sonneur à ventre jaune est inscrit sur les listes rouges européenne (en danger), nationale et régionale (vulnérable) et aux Annexes II et IV de la Directive Habitat.

La principale menace qui pèse sur cette espèce vient de sa tendance à occuper les ornières des chemins ou encore les fossés. Dans ces conditions, les conséquences d'un débardage, d'un comblement d'ornières ou d'un curage de fossés entre juin et septembre, sur un site où le Sonneur se reproduit, peut engendrer la destruction locale de la population. Toute une génération peut alors être détruite. Paradoxalement, l'exploitation forestière est aussi un élément favorable au Sonneur, la création de ses milieux de prédilection en dépendant. La formation et l'information des sylviculteurs peuvent s'avérer des solutions efficaces dans la mesure où les ornières occupées pourront-être évitées. Dans cette optique, une meilleure connaissance des exigences écologiques et des mœurs de (déplacement, colonisation, calendrier de reproduction, dispersion...) sont nécessaires. Pour certaines périodes, les secteurs les plus sensibles au débardage pourraient alors être identifiés plus précisément.

La LPO devrait commencer en 2004 une étude sur ce sujet à Trois-Fontaines (en liaison avec l'ONF) et une thèse de doctorat (Mademoiselle Brison, université de Lyon avec le soutien financier de l'ONF) sur les relations entre la gestion sylvicole et le Sonneur est en cours à Boult-aux-bois (centre de recherche). Toutes les informations recueillies permettront de conseiller les forestiers. Un réseau national concernant cette espèce devrait voir le jour en 2003.

La création de milieux favorables à l'espèce est assez difficile à réaliser. Il colonise les milieux pionniers et abandonnent ceux se végétalisant trop ou attirant d'autres Anoures. La création de mares peut donc lui être favorable à court et moyen terme mais la meilleure « technique » pour créer une zone favorable au Sonneur reste, paradoxalement, l'ornière créée par un engin forestier embourbé... La protection des anciennes carrières de pierre ou des marnières lui sera également favorable (zones en eau temporaires se végétalisant peu).

Pélodyte ponctué *Pelodytes punctatus*

Ecologie :

Le Pélodyte ponctué est l'un de nos batraciens les plus discrets et des plus rares. Ses exigences écologiques font que le nombre de milieux favorables est assez restreint. En Champagne-Ardenne, ses milieux de prédilection sont les mares temporaires des vallées alluviales, les derniers savarts Champenois localisés au sein des camps militaires et les anciennes carrières voire les bassins de décantation. Il recherche des zones peu profondes et chaudes (donc très ensoleillées) pour le développement de ses têtards mais aussi des endroits plus profonds pour que les têtards puissent s'y réfugier lorsque l'eau baisse. Le site ne doit pas être sous influences des étiages d'un fleuve (CART, 2000). L'hibernation a lieu sous terre dans des trous et terriers de mammifères à proximité de ses lieux de reproduction.

Répartition :

En Europe, le Pélodyte ponctué ne se trouve qu'en France et dans la péninsule Ibérique. Notre pays a donc une grande part de responsabilité dans la survie de cette espèce. Il est surtout confiné au littoral Méditerranéen et Atlantique ainsi qu'aux bassins versants des grandes vallées. Il est très rare dans notre région. Selon CART, la moitié des sites connus en vallée de l'Aube et de la Seine n'existeront plus dans les cinq ans à venir... si aucune mesure n'était prise. En Haute-Marne et dans les Ardennes, les sites connus se comptent sur les doigts d'une seule main. Dans la Marne, malgré deux sites découverts en 2001, seule 4 ou 5 stations sont connues pour ce département.. Les populations viables de la région semblent être celles du camp militaire de Mailly et de la vallée de la Seine. Cette espèce est susceptible d'être présente sur d'autres camps militaires mais toutefois des prospections y sont difficilement envisageables.

Menaces et mesures de protection :

Cette espèce est inscrite comme vulnérable sur la liste rouge nationale et comme rare sur celle de Champagne-Ardenne. Pourtant, le Pélodyte ponctué est une espèce très menacée en Champagne-Ardenne, qui mériterait d'être considéré « en danger » et dont la protection des derniers sites de reproduction est prioritaire et urgente.

Le remblaiement et les pollutions de mares sont les principales menaces pour ce petit crapaud. Les mares temporaires constituent un de leur biotope privilégié. A ce titre, la protection de ce crapaud passe par la conservation de ce type d'habitat. Ces milieux sont d'une extrême richesse, souvent plus riches en espèces rares que des mares permanentes (CART, 2000). Recreuser des points d'eau favorables dans les alentours des secteurs où il est encore présent permettrait de désenclaver et de renforcer les populations résiduelles. Les stations actuellement connues doivent prioritairement bénéficier de mesures de protection et de gestion favorables (conserver un ensoleillement permanent du point d'eau et éviter l'empoisonnement). La LPO a établi des contacts avec une commune et un industriel (carrier) afin de protéger les deux sites marnais découverts courant 2001. Le CPNCA a passé en 2002 une convention avec la sucrerie d'Arcis-sur-Aube pour protéger un site occupé par le Pélodyte ponctué (CART, *in. litt.*). La conservation de cette espèce dans notre région dépendra, à très court terme, de la capacité à mettre en œuvre et à multiplier ces projets de protection.

Crapaud commun *Bufo bufo*

Ecologie :

Le Crapaud commun est une espèce peu exigeante et ubiquiste. On le trouve en forêt, en plaine, dans le bocage, jusqu'à 2000 mètres d'altitude et même à proximité des villes. Les milieux de ponte sont également variés : lacs, fossés, étangs, mares, carrières et gravières... Au mois de mars d'impressionnantes migrations, pouvant être très concentrées, ont lieu. La grande capacité de reproduction de cette espèce peut permettre, le cas échéant, le renouvellement rapide d'une population. Les Crapauds communs hibernent sous les feuilles, les planches, les pierres, dans la terre meuble. Ils se nourrissent de vers, d'araignées, de gastéropodes et d'insectes.

Répartition :

On trouve le Crapaud commun dans pratiquement toute l'Europe. En France, il est présent partout sauf en Corse (remplacé alors par le Crapaud vert *Bufo viridis*). Sa large répartition n'empêche pas la baisse de ses effectifs constatée un peu partout en Europe et dans notre pays. C'est une espèce présente dans toute la Champagne-Ardenne. Comme l'indiquait GRANGE, les absences constatées lors de l'atlas de 1995 sont dues à un manque de prospection. Il est tout de même plus rare en plaine dans des secteurs où il fut commun).

Menaces et mesures de protection :

Le Crapaud commun est inscrit sur les listes rouges nationale (à surveiller), européenne (en déclin) et régionales (à surveiller). C'est une espèce actuellement peu menacée qui s'adapte à de nombreux milieux très différents. Toutefois, comme tous les batraciens, ses populations sont en déclin. La disparition de nombreux milieux humides ou encore l'utilisation excessive des insecticides rendent les conditions favorables à la reproduction de plus en plus difficiles à réunir. Le Crapaud commun souffre de sa mauvaise image (peau verruqueuse...) et est facilement détruit par méconnaissance.

Une des menaces majeures est sans conteste la mortalité sur les routes. C'est une espèce assez lente, effectuant de grands trajets et les sites de reproduction attirent de nombreux prétendants. La présence d'une route fréquentée peut remettre en cause la conservation locale d'une population.

Il est nécessaire de connaître les principaux passages et de les protéger. Ce travail de cartographie des secteurs problématiques est en cours dans les Ardennes (RENARD, *comm. pers.*) et a été réalisé en partie en Apance-Amance (MIONNET, 2000). Plusieurs sites, particulièrement riches, ont bénéficié (ponctuellement ou non) d'un dispositif :

- Bois de la côte (Bar-sur-Aube) en 2000, CPIE de Soulaines : environ 3000 individus
- Lac du Der (Stade nautique et route sur digue nord) 1998 à 2002, LPO : plus de 6000 et 5000 individus.
- Lac de la Forêt d'Orient (Mesnil-St-Père), 1995 à 2003, CIN Mesnil-St-Père : 7000 individus.

Ces opérations dépendent largement, en terme de main d'œuvre, des structures associatives. La création d'aménagements durables (crapeauducs) est donc indispensables à la protection de ces espèces protégées à moyen terme.

Crapaud calamite *Bufo calamita*

Ecologie :

Le Crapaud calamite se rencontre surtout en plaine sur sol meuble ou sablonneux. Les marécages et les gravières (en particulier celles en activité) des vallées alluviales constituent ses biotopes de prédilection. C'est dans ce dernier biotope que l'on rencontre la majorité des calamites champardennais. Pour pondre, il choisit souvent des points d'eau temporaires peu végétalisés, bien ensoleillés et peu profonds. La métamorphose des têtards en sera d'autant plus rapide et permettra aux jeunes calamites de sortir avant l'assèchement du point d'eau. En hiver, il s'enfouit dans le sable ou les granulats grâce à ses pattes antérieures très efficaces. Il se nourrit d'invertébrés, de vers et d'araignées.

Répartition :

Le Crapaud calamite est une espèce atlantique qui se rencontre jusqu'au nord du Danemark et le nord-ouest de la Russie. En France, il est présent sur tout le territoire mais de manière très inégale. Dans le nord-est, il est localisé sur les bassins versants. En ce qui concerne notre région, il est très rare dans les Ardennes, l'Aube (sauf camp militaire de Mailly) et la Haute-Marne et assez rare dans la Marne qui est le département qui regroupe les plus grosses populations pour la région (zone de gravière du Perthois et les camps militaires).

Menaces et mesures de protection :

Le Calamite figure sur les listes rouges européenne (en danger) et nationale (à surveiller) et est inscrit à l'annexe IV de la Directive Habitat. Au niveau régional, il est considéré comme une espèce « en danger ».

La situation du Crapaud calamite est donc préoccupante. Il ne se reproduit plus que dans des biotopes de substitution, la majorité des marais qu'il affectionne ayant disparu (drainage, assèchement, comblement...). Seules les populations des camps militaires seront peu menacées, tant que ces savarts seront conservés.

Cette espèce, très colonisatrice, a profité ces dernières années de l'activité des carrières qui leur offrent des possibilités de reproduction qui ne sont que temporaires. En effet, après exploitation, ces carrières seront réaménagées dans d'autres perspectives ou encore seront comblées. Des populations peuvent ainsi disparaître.

Parfois, lors de travaux d'extraction ou de remblaiement des carrières en exploitation, des zones de frai entières peuvent être détruites involontairement. Les acteurs de l'Environnement doivent donc travailler avec les carrières afin de pouvoir mieux intégrer les nécessités de protection des espèces menacées aux exigences d'exploitations. Il est, par exemple, simple de créer un site favorable, à l'écart des travaux en cours à l'aide d'une pelleteuse (il faudra ensuite l'entretenir pour qu'il reste à l'état initial). Les principaux sites étant connus, il serait très intéressant de favoriser le réaménagement de certaines carrières en fin d'exploitation à des fins conservatoires puis de passer des conventions avec les nouveaux propriétaires. Le CPNCA a passé dernièrement une convention avec la sucrerie d'Arcis-sur-Aube pour protéger un site occupé par le Crapaud calamite et le Pélodyte ponctué. Un autre site (abritant aussi le Triton crêté et le Pélodyte ponctué) devrait être protégé l'an prochain grâce à un partenariat entre une commune et la LPO.

Rainette verte *Hyla arborea*

Ecologie :

La Rainette arboricole passe une grande partie de son temps perchée dans les arbres et les arbustes. On la trouve dans les buissons et bosquets des vallées fluviales (bras morts, mares), dans les forêts de feuillus proches d'étangs ou de mares ou encore dans les roselières de bassins de sucrerie ou de queues d'étangs. Pour sa reproduction, elle recherche des eaux propres et riches en végétation pour y accrocher ses oeufs. En journée, on la trouve souvent sur les feuilles et branches des arbres où elle recherche le soleil très important pour elle. Son régime alimentaire est composé d'insectes volants, d'araignées ou d'arthropodes. Elle hiberne sous la terre ou la mousse à proximité de son lieu de reproduction de fin octobre à fin mars.

Répartition :

La répartition de la Rainette arboricole s'étend de l'Europe de l'ouest jusqu'en Russie occidentale et de l'Italie jusqu'au sud de la Suède. En France, on la rencontre principalement dans la moitié nord. Son absence au sud s'explique par la présence de la Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*). La Rainette est très rare dans les Ardennes, la Haute-Marne et la Marne où il reste quelques stations en Montagne de Reims (MARX, *comm. pers.*) et dans les marais de Saint-Gond. Elle est assez rare dans l'Aube (quelques stations dans le Nogentais, en Forêt d'Orient et au sud du département). Les batrachologues de la région ont constaté la disparition de plusieurs stations ces dernières années (vallée de l'Aisne, champagne humide...).

Menaces et mesures de protection :

La Rainette arboricole est inscrite sur les listes rouges mondiale (quasi menacée), européenne et nationale (vulnérable). Son statut régional est préoccupant avec une chute des effectifs dans tous les départements. Déjà signalée dans l'atlas régional de 1995, cette diminution semble s'accroître. Inscrite comme vulnérable sur la liste rouge régionale, elle mériterait d'être considérée « en danger ».

La Rainette arboricole peut être considérée comme une des deux espèces de batraciens les plus menacées dans la région. Sa protection et celle de ses biotopes sont donc prioritaires ! Les pratiques agricoles en sont la principale cause : drainage intensif, disparition des mares par extension des cultures (en particulier celle du maïs), insecticides... Le comblement de certaines mares à cause du bruit engendré par les chants des Rainettes et l'empoisonnement des bras morts contribuent à la raréfaction de l'espèce. Un des plus beaux sites de champagne humide, en Haute-Marne, vient d'être détruit récemment par comblement de la mare... (ROUABLE, *comm. pers.*) Des prospections effectuées en Apance-Amance n'ont pas permis de démontrer la présence de cette espèce malgré la présence de secteurs potentiellement favorables (MIONNET, 2000). Il est donc urgent de rechercher systématiquement l'espèce dans les secteurs où sa présence était connue afin de réaliser un état des lieux précis. Les derniers sites doivent, rapidement et de manière prioritaire, faire l'objet de mesures de protection et de conservation faute de quoi cette espèce disparaîtra de la faune régionale.

Il serait également intéressant de créer des mares à proximité des secteurs où elle est encore présente (marais de St Gond, vallée ardennaises...) et où elle semble avoir disparu (la Rainette arboricole est connue pour être très discrète lorsque ses populations sont devenues faibles).

Grenouille agile *Rana dalmatina*

Ecologie :

On rencontre la Grenouille agile dans les dépressions humides, les forêts de feuillus, les prairies humides et les fonds de vallées. Elle pond dans les fossés, les mares abreuvoirs mais aussi dans les ornières ou dans des flaques temporaires dues aux inondations. Le site choisi doit posséder une végétation immergée qui lui permettra d'accrocher ses oeufs. La reproduction s'étale sur une courte période, principalement en mars. Certaines femelles peuvent réaliser leur migration aller et retour dans la nuit (ROUABLE, *comm. pers.*). Leur régime alimentaire est composé d'insectes, de myriapodes et d'araignées chassés de préférence, la nuit tombée.

Répartition :

Rana dalmatina possède une répartition beaucoup plus restreinte que celle de *Rana temporaria*. Elle est présente de la France jusqu'à la mer Noire, en Italie et en Grèce mais elle est absente de toute l'Europe du Nord. De nombreuses populations sont isolées et donc menacées. En France, elle couvre presque tout le territoire mais est absente dans la région Nord-Pas-de-Calais et très rare dans le sud et le sud-est. Sa présence à l'ouest, à l'est et au centre du pays est le plus souvent liée aux forêts de feuillus (SHF, 1989). Dans notre région, elle est assez rare dans les Ardennes (absente au nord de Charleville-Mézières et rare en crayeuse). Elle est plus commune dans les trois autres départements, notamment dans les régions vallonnées où l'on trouve encore des mares abreuvoirs, des forêts humides ou des mares temporaires d'inondations (Argonne, Champagne humide, Bassigny, Apance-Amance, Nogentais, Montagne de Reims, massif d'Épernay...). De manière plus surprenante, les vallées de Champagne crayeuse pourtant très dégradées abritent régulièrement cette espèce. Pour cette espèce, certaines absences constatées sur les atlas peuvent être expliquées par la confusion avec la Grenouille rousse et par le manque de prospection dans certains secteurs.

Menaces et mesures de protection :

La Grenouille agile est inscrite sur les listes rouges nationale et régionale en tant qu'espèce vulnérable et à l'annexe IV de la Directive Habitat. Contrairement aux autres grenouilles, les menaces pesant sur la *Rana dalmatina* sont assez nombreuses. Cette espèce ne possède pas la capacité de reproduction de la Grenouille rousse (SHF, *op. cit.*) et pourra difficilement surmonter les pertes massives liées à différents facteurs naturels ou non.

Sa confusion avec la Grenouille rousse entraîne sa capture (pourtant illicite) à des fins culinaires. Il serait intéressant que toutes les personnes habilitées à faire respecter la Loi de Protection de la Nature soit formées afin de l'identifier avec certitude. La disparition des mares abreuvoir, le curage des fossés au printemps, les débardages forestiers en période sèche et l'empoisonnement systématique des mares contribuent à la fragilisation de l'espèce.

On peut également noter que la culture du maïs lui est très néfaste (disparition des prairies, assèchement, drainage, pompage de plans d'eau, atrazine...etc).

Dans le lit majeur des vallées de l'Aube et de la Seine, les variations rapides du niveau d'eau (70 cm en trois jours en 2002) dues au fonctionnement des barrages réservoirs peuvent provoquer l'assèchement des zones de reproduction et la destruction des pontes et des têtards (CART, *comm. pers.*).

Grenouille rousse *Rana temporaria*

Ecologie :

Espèce plutôt forestière, même si on la trouve dans les parcs et les jardins, la Grenouille rousse affectionne les dépressions humides et ne sort de son couvert que pour regagner ses lieux de ponte habituels (mares, étangs, gravières, ornières, ruisseaux calmes ou encore inondations). Les migrations peuvent concentrer des milliers d'individus. Dès sa reproduction achevée (février-mars), elle regagne la forêt. Elle se nourrit d'insectes, de vers, de limaces et d'araignées. Dès l'automne, certaines Grenouilles rousses se rapprochent de leurs lieux de reproduction et s'ensavent dans de petits trous d'eau de 50 cm de profondeur (BELLENOUE, *comm pers.*). Elles hibernent également sous des tas de bois, dans de petits terriers...

Répartition :

La Grenouille rousse occupe toute l'Europe, excepté les pays méditerranéens. Très résistante au froid, elle est présente en Scandinavie et dans nord-est de l'Europe. En France, on la trouve principalement dans les régions boisées de la moitié nord et du centre mais aussi dans les régions montagneuses. Sa présence est plus éparse dans le sud. En Champagne-Ardenne, malgré des populations en déclin, c'est l'une des espèces les plus répandues. On la trouve aisément en Haute-Marne, dans les Ardennes en Champagne Humide, en Argonne et dans tous les massifs forestiers humides. Elle est plus localisée en Champagne Crayeuse, en Brie Champenoise ou encore dans le Nogentais.

Menaces et mesures de protection :

Vulnérable, cette espèce est classée sur la liste rouge régionale comme espèce « à surveiller ». Malgré sa large répartition, certaines populations de Grenouilles rousses peuvent rapidement disparaître. La perte des mares attractives, le calibrage des rivières empêchant des inondations, l'impact de la circulation routière sont autant de facteurs défavorables à cette espèce. Au lac du Der-Chantecoq, les dispositifs de protection mis en place ont permis de constater qu'il n'existait plus qu'un seul site de reproduction important (sur les rives ouest et sud) pour cette espèce qui était une des plus communes avant la création du lac (HERVE, 2002). Les axes routiers créés entre les frayères et les territoires de chasse en sont les principaux responsables. L'organisation d'actions de sauvetage mériteraient d'être mises en place sur les sites réunissant deux facteurs : grosse population d'amphibiens et important trafic routier. Ces opérations qui mobilisent un nombre important de bénévoles ne peuvent perdurer sur le long terme et doivent aboutir à la création d'aménagements durables. On compte, actuellement, 3 ou 4 dispositifs installés chaque année dans la région et plusieurs projets verront peut être le jour (forêt d'Epernay, Doulaincourt). La création de mares est également une solution intéressante pour cette espèce qui les colonise assez vite. Une mare creusée en Forêt d'Orient (opération « sur la route des Salamandres ») fut un succès avec, dès la première année, une majorité de Grenouilles rousses s'y reproduisant et ne traversant plus la chaussée pour se rendre au lac (PETIT, *comm. pers.*). Malheureusement cette mare a disparu rapidement, « noyée » par un ruisseau proche. Les barrages provisoires (puis crapauduc) et la création de mares sont deux mesures pouvant être facilement couplées. L'impact des prélèvements de Grenouilles rousses à des fins culinaires est difficilement quantifiable (cette espèce fait partie de l'annexe V de la Directive Habitat). Les captures illégales se déroulant hors périodes autorisées avec du matériel prohibé et de manière intensive, semblent être des pratiques qui perdurent. Capturer des reproducteurs avant la saison de reproduction est un non sens écologique susceptible d'aboutir localement à l'extinction de certaines populations.

REDACTION :

Christophe Hervé (LPO Champagne-Ardenne)

BIBLIOGRAPHIE : inventaires et suivis patrimoniaux

- BELLENOUE S., BERTRAM K. et PETIT M., (1995). Les amphibiens du Parc Naturel régional de la Forêt d'Orient. cour. scient. PnrFO, 19 : 18-37.
- BELLENOUE S., (2001). Les amphibiens rares du parc régional de la Forêt d'Orient. Cour. scient. PnrFO, 25 : 53-56.
- CART JF., (2000). La régression du Pélodyte ponctué le long des vallées de la Seine et de l'Aube en Amont de Bray-sur-Seine ; Bulletin de liaison ANVL : 8 p.
- GRANGE P., (1995). Atlas de répartition des amphibiens et reptiles de Champagne-Ardenne. L'Orfraie : 83 p.
- HERVE C., (2002). LPO Champagne-Ardenne ; Bilan 2001 et 2002 de l'opération « SOS Grenouilles » : 25 p.
- HERVE C., DARNEY R. (1999). LPO Champagne-Ardenne ; Bilan 1999 de l'opération SOS Grenouilles.
- HERVE C., JEANSON E. (1998). LPO Champagne-Ardenne ; Bilan 1998 de l'opération SOS Grenouilles.
- MIONNET A., (2002). LPO Champagne-Ardenne ; Conservation du Triton crêté *Triturus cristatus* dans la ZSC du lac du Der-Chantecoq : 12 p.
- MNHN, (1997). Statut de la faune de France métropolitaine : statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques : 225 p.
- Ministère de l'Environnement, (1996). Plan d'actions pour la conservation de la biodiversité des reptiles et des amphibiens : 45 p.
- MIONNET A., (2000). LPO Champagne-Ardenne ; Inventaire et protection des amphibiens et reptiles d'Apance-Amance : 51p.
- PETIT M., BECU D. et LANGLET L., (2001). Bilan de l'opération « sur la route des salamandres ». cour. scient. PnrFO, 25 : 9-27.
- PIERUCCI M., BELLENOUE S., CPIE de Soulaines ; Populations d'amphibiens et trafic routier : le cas du site de la côte d'Aube. cour. scient. PnrFO, 25 : 57-69.
- PINSTON H. et al., (2000). Amphibiens et reptiles de Franche-Comté : atlas commenté de répartition : 116 p

ORGFH - Etat des lieux : Batraciens

- ROUABLE D. et al., (1995). LPO Champagne-Ardenne ; Evaluation de la répartition des oiseaux, mammifères, amphibiens et reptiles du lac du Der-Chantecoq : 33 p.
- THIREAU M., (2000). Les amphibiens du PNR de la Forêt d'Orient (VI) : des raisons de s'y intéresser. Cour. scient. PnrFO, 24 : 73-90.
 - Société Herpétologique de France., (2002). Cartographie provisoire de l'atlas national (parution prévue en 2003).
 -
- Société Herpétologique de France., (1989). Atlas de répartition des amphibiens et reptiles de France.